

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire Marie-Victorin, tenue le 15 juin 2021 par visioconférence.

Formant quorum sous la présidence de M. Nicola Grenon

**SONT PRÉSENTS :**

M. Nicolas Brosseau  
Mme Sylvie Côté  
M. Roch Desjardins  
Mme Sophie Dubé  
Mme Sophie Gagnon  
M. Nicola Grenon  
Mme Caroline Kilsdonk  
M. Pier-Olivier Lacoursière  
Mme Geneviève Lamoureux  
M. Serge Mainville  
Mme Lyne Marcheterre  
M. Bruno Marcoux  
Mme Dominique Migner  
M. Gérard Pierre  
M. Jasmin Roy  
M. Stéphane Simard

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Mme Marie-Dominique Taillon, directrice générale  
Mme France Blouin, directrice générale adjointe  
M. Hugo Clermont, directeur général adjoint  
M. Marc-André Petit, directeur général adjoint  
M. Ghislain Plourde, directeur général adjoint  
Mme Geneviève Audy, directrice adjointe, Service des ressources humaines  
M. Jean-François Beaulieu, directeur par intérim, Service des ressources financières  
M. Christian Couloume, directeur, Développement des infrastructures scolaires  
Me Maeva Ferrer Sterlin, directrice par intérim, Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications  
M. Christian Hinse, directeur, Service de l'organisation et du transport scolaire  
M. Éric Lafrance, directeur, Service des ressources matérielles  
Mme Josée Lepitre, directrice par intérim, Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes  
Mme Chantal Lizotte, directrice adjointe, Service des ressources matérielles  
Me Arianoush Moazzezi Moghaddam, directrice adjointe par intérim du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications  
Me Jean-François Primeau, directeur adjoint, Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

67-CA-2020-2021

### **CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Nicola Grenon, président déclare la séance ouverte. Il est 20 h 40.

### **DÉSIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT** l'absence temporaire de la secrétaire générale nommée par le Conseil des commissaires par la résolution 122-CC-2015-2016;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de désigner un secrétaire d'assemblée pour toute autre séance ultérieure, en l'absence de la secrétaire générale;

**CONSIDÉRANT** que la *Loi sur l'instruction publique* confie certains pouvoirs et obligations au secrétaire général du centre de services scolaire;

**CONSIDÉRANT** que Me Maeva Ferrer Sterlin occupe le poste de directrice adjointe au Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Nicolas Brosseau

**1° DE DÉSIGNER** Me Maeva Ferrer Sterlin à titre de secrétaire d'assemblée, pour la présente séance et pour toute séance ultérieure, en l'absence de la secrétaire générale.

**2° D'AUTORISER** Me Maeva Ferrer Sterlin, en l'absence de la secrétaire générale, à agir à titre de secrétaire générale aux fins d'application de la *Loi sur l'instruction publique*.

**Adopté à l'unanimité**

68-CA-2020-2021

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Pier-Olivier Lacoursière

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel quel.

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
  - 1.1. Désignation d'une secrétaire générale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption de procès-verbaux
  - 3.1. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 mai 2021
  - 3.2. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mai 2021
4. Parole au public
5. Affaires de la Direction générale
  - 5.1. Reddition de compte de la directrice générale

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

3

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2021

- 5.1.1. Décisions de la directrice générale pour la période se finissant le 7 juin 2021
- 5.1.2. Suivi du plan d'engagement vers la réussite – Grands projets
- 5.1.3. Portefeuille de projets
- 5.2. Dépôt d'un avis du protecteur de l'élève
- 5.3. Désignation d'une personne responsable de l'application des règles contractuelles (RARC)
6. Affaires découlant du Comité de gouvernant et d'éthique
  - 6.1. Reconnaissance – madame Carole Lavallée, ancienne présidente
  - 6.2. Composition du conseil d'établissement de l'école du secteur Sacré-Cœur
  - 6.3. Composition du conseil d'établissement de l'école du secteur Vauquelin
  - 6.4. Refonte des règles de fonctionnement du conseil d'administration
7. Affaires découlant du Comité des ressources humaines
  - 7.1. Présentation des plans d'effectifs du personnel administrateur
  - 7.2. Présentation des plans d'effectifs du personnel de direction
8. Affaires découlant du Comité de vérification et ressources matérielles
  - 8.1. Centre de formation professionnelle Charlotte-Tassé – réfection de l'enveloppe de l'étage, incluant la fenestration
  - 8.2. Liste des projets de construction majeurs à réaliser pour 2022-2023
  - 8.3. Reddition de comptes en gestion contractuelle 2020-2021 et déclaration du dirigeant
  - 8.4. Deuxième plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle (2021-2022)
9. Affaires découlant du Comité consultatif de transport
10. Points d'information
11. Levée de la séance

**Adopté à l'unanimité**

**ADOPTION DE PROCÈS VERBAUX**

69-CA-2020-2021

**Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2021**

**IL EST PROPOSÉ** par Caroline Kilsdonk que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 mai 2021 soit adopté tel que présenté.

**Adopté à l'unanimité**

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

70-CA-2020-2021

**Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mai 2021**

**IL EST PROPOSÉ** par Geneviève Lamoureux que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2021 soit adopté tel que présenté.

**Adopté à l'unanimité**

**PAROLE AU PUBLIC**

M. Olivier Bourreau, vice-président du comité de parents, prend la parole au public afin de présenter au conseil d'administration le rapport annuel du comité de parents, lequel sera déposé ultérieurement. M. Bourreau souligne l'importante collaboration de la direction générale, le niveau d'éducation et d'implication des membres du comité de parents.

Mme Monika Texier, parent d'un élève du centre de services scolaire, prend la parole au public. Elle soulève certaines préoccupations relativement au vaccin administré contre le coronavirus, et le risque de sécurité que celui-ci comporte.

Madame Taillon remercie Madame Texier pour sa présence, et sa prise de parole. Elle confirme que le message qui nous est communiqué sera transmis à nos partenaires de la santé publique, par la direction générale. Madame Taillon rappelle à Madame Texier que tout parent peut refuser que son enfant soit vacciné en milieu scolaire.

**AFFAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**REDDITION DE COMPTES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**DECISIONS DE LA DIRECTRICE GENERALE POUR LA PERIODE SE FINISSANT LE 7  
JUN 2021**

La directrice générale présente et dépose la reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs couvrant la période se terminant le 7 juin 2021. Des questions sont posées et des réponses apportées.

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

5

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2021

**SUIVI DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA REUSSITE – GRANDS PROJETS**

La direction générale et son équipe font état des développements en lien avec chacun des grands projets.

Des questions sont posées et des réponses apportées.

**PORTEFEUILLE DE PROJETS**

Le portefeuille de projets relatifs au Plan d'engagement vers la réussite et son tableau de bord sont présentés par M. Hugo Clermont.

Des questions sont posées et des réponses apportées.

71-CA-2020-2021

**DÉPÔT D'UN AVIS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE**

**CONSIDÉRANT** le rapport reçu du protecteur de l'élève le 31 mai dernier;

**CONSIDÉRANT** le *Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le protecteur de l'élève* (Règlement n° 1-2010);

**CONSIDÉRANT** l'opportunité de confier au comité de gouvernance et d'éthique le mandat de prendre connaissance du rapport et de recommander au conseil d'administration le suivi à y donner.

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Lyne Marcheterre

**1° QUE** le rapport du protecteur de l'élève reçu le 31 mai dernier soit déposé auprès du conseil d'administration;

**2° QUE** le comité de gouvernance et d'éthique soit mandaté pour prendre connaissance du rapport et de recommander au conseil d'administration le suivi à y donner.

**Adoptée à l'unanimité**

72-CA-2020-2021

**DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLES CONTRACTUELLES (RARC)**

**CONSIDÉRANT** que l'article 21.0.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* prévoit que tout organisme public doit avoir un responsable de l'application des règles contractuelles (RARC);

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2021

**CONSIDÉRANT** que la responsable de l'application des règles contractuelles (RARC), nommée par la résolution n° 94-CC-2016-2017, occupera les fonctions de directrice par intérim du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications;

**CONSIDÉRANT** la présence nécessaire et continue d'une personne exerçant les fonctions de RARC au sein du Centre de services scolaire Marie-Victorin, et ce, à toute période de l'année;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au conseil d'administration de désigner cette personne;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Jasmin Roy

**1° de DÉSIGNER** Me Arianoush Moazzezi Moghaddam, directrice adjointe par intérim du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications pour agir à titre de personne responsable de l'application des règles contractuelles du Centre de services scolaire Marie-Victorin, et ce, jusqu'au retour de Me Maeva Ferrer Sterlin dans ses fonctions de directrice adjointe;

**2° d'AUTORISER** la directrice générale Marie-Dominique Taillon à agir pour et au nom du Centre de services scolaire Marie-Victorin dans la mise en œuvre de la présente décision et à signer tout document requis à cette fin.

**Adoptée à l'unanimité**

**AFFAIRES DÉCOULANT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

**RECONNAISSANCE – MADAME CAROLE LAVALLÉE, ANCIENNE PRÉSIDENTE**

Madame Marie-Dominique Taillon prononce une allocution à titre d'introduction. Monsieur Nicola Grenon lit, en mémoire de Mme Carole Lavallée, l'allocution suivante :

Déterminée, courageuse, audacieuse, féministe, femme de tête rompue à la politique québécoise, Madame Carole Lavallée a su toucher l'imagination de ceux qui l'ont côtoyée. Tous reconnaissent en elle une femme de grande expérience animée par un désir de donner à la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV), aujourd'hui appelée Centre de services scolaire Marie-Victorin, les moyens de se développer pour procurer à ses élèves un milieu scolaire favorisant leur réussite.

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2021

« Mme Lavallée était une femme volontaire, prête à défendre ses opinions. Elle portait ses idées comme des étendards et elle y mettait tout son cœur. » Diane Fournier, ancienne commissaire de la CSMV – 2014-2020

Carole Lavallée est restée fidèle à ses convictions et s'en est servie pour faire avancer la cause de l'éducation, le bien-être des élèves et afin de s'assurer que les citoyens qu'elle représentait soient entendus. Mme Lavallée savait donc animer les discussions dans son milieu de travail de façon convaincante. Son désir de redonner à la collectivité, désir qui l'a motivé lorsqu'elle était députée, lui permettait par ailleurs de travailler dans la collaboration avec ses collègues de la CSMV.

« Mme Lavallée a été une des femmes fortes du Québec dans le domaine de la politique. Elle a guidé beaucoup de femmes en politique. » Benoît Laganière, ancien commissaire de la CSMV – 2007-2020

« Elle ne reculait pas devant les défis. Elle a toujours travaillé très fort à la réussite de sa communauté et on peut la remercier pour le travail qu'elle a effectué au cours des dernières années. » Serge Mainville, ancien commissaire de la CSMV – 1998-2020

Mme Lavallée a souhaité utiliser chaque minute de son mandat qui a duré près de 6 ans pour laisser un héritage et une image positive de la CSMV. Nous n'avons qu'à penser à l'hommage fait au père Marie Victorin, grand scientifique québécois, à Marcelle Gauvreau, collaboratrice de Marie Victorin, dont une de nos écoles porte le nom, ainsi qu'à la conférence de Pauline Marois, première femme première ministre du Québec, organisée pour les élèves, pour prendre conscience de la vision à long terme et du désir de marquer les esprits de sa communauté qui a guidé Mme Lavallée durant son passage à la présidence de la CSMV.

Carole Lavallée a aussi mis au service de l'organisation son expérience pour favoriser le développement de différents projets comme l'école primaire du secteur Vauquelin et l'École hôtelière de la Montérégie. Spécialiste en communication, l'ancienne présidente s'est aussi portée à la défense du français en se montrant préoccupée par le respect des règles qui font de son usage, un art.

Malgré la maladie qui l'a atteinte à un moment durant son mandat, Mme Lavallée est restée forte et a su continuer son travail.

« Mme Lavallée a participé à la construction d'une équipe de gestionnaires solide au CSS Marie-Victorin. Elle avait le désir que ce soit une équipe qui pourrait faire face à l'avenir et qui allait avoir une approche moderne. » Catherine Pelletier, ancienne commissaire – 2014-2020

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

Carole Lavallée nous a quittés rapidement, sans prévenir, et elle laisse le souvenir d'une femme qui ne voulait pas seulement que les dirigeants de l'organisation agissent en tant qu'administrateurs, mais souhaitait qu'ils et elles aient une vision et développent un projet éducatif à long terme pour les élèves. Mme Lavallée a cherché, par tous les moyens, à offrir à la CSMV les outils pour qu'elle puisse se développer et répondre à l'importante hausse de sa clientèle. Tous ses efforts ont donc permis à l'organisation de continuer sur cette belle lancée, afin de favoriser la réussite éducative de ses élèves.

Mme Lavallée, merci pour tout.

Reposez en paix.

73-CA-2020-2021

### COMPOSITION DU CÉ DE LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DU SECTEUR SACRÉ-COEUR

**CONSIDÉRANT** les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* concernant la composition des conseils d'établissement;

**CONSIDÉRANT** que le pouvoir de déterminer le nombre de représentants des parents et des membres du personnel au conseil d'établissement relève du centre de services scolaire, en vertu de l'article 43 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** que la nouvelle école primaire du secteur Sacré-Cœur voit le jour en 2021-2022, conformément au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024 et à son acte d'établissement;

**CONSIDÉRANT** qu'après consultation des parents et des membres du personnel, une majorité souhaite un conseil d'établissement formé du nombre minimum de membres permis par la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** que la direction de l'établissement demande à ce que la composition du conseil d'établissement soit celle proposée;

**CONSIDÉRANT** la présentation du dossier au comité de gouvernance et d'éthique et la recommandation de celui-ci d'adopter la composition proposée;

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Sophie Gagnon

**1° QUE** la composition du conseil d'établissement de la nouvelle école primaire du secteur Sacré-Cœur soit la suivante :

Composition : cinq (5) parents, cinq (5) membres du personnel, dont deux (2) enseignants, un (1) membre du personnel du service de garde, un (1) membre du personnel professionnel non enseignant, un (1) membre du personnel de soutien et deux (2) représentants de la communauté;



Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

**2° QUE** le document « Composition officielle des conseils d'établissement » soit modifié pour y inclure la composition du conseil d'établissement de cette nouvelle école.

**Adoptée à l'unanimité**

74-CA-2020-2021

**COMPOSITION DU CÉ DE LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DU SECTEUR VAUQUELIN**

**CONSIDÉRANT** les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* concernant la composition des conseils d'établissement;

**CONSIDÉRANT** que le pouvoir de déterminer le nombre de représentants des parents et des membres du personnel au conseil d'établissement relève du centre de services scolaire, en vertu de l'article 43 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** que la nouvelle école primaire du secteur Vauquelin voit le jour en 2021-2022, conformément au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024 et à son acte d'établissement;

**CONSIDÉRANT** qu'après consultation des parents et des membres du personnel, une majorité souhaite un conseil d'établissement formé de six (6) parents, de six (6) membres du personnel et de deux (2) représentants de la communauté;

**CONSIDÉRANT** que la direction de l'établissement demande à ce que la composition du conseil d'établissement soit celle proposée;

**CONSIDÉRANT** la présentation du dossier au comité de gouvernance et d'éthique et la recommandation de celui-ci d'adopter la composition proposée;

**IL EST PROPOSÉ** par Nicola Brosseau

**1° QUE** la composition du conseil d'établissement de la nouvelle école primaire du secteur Vauquelin soit la suivante :

Composition : six (6) parents, six (6) membres du personnel dont trois (3) enseignants, un (1) membre du personnel du service de garde, un (1) membre du personnel professionnel non enseignant et un (1) membre du personnel de soutien et deux (2) représentants de la communauté;

**2° QUE** le document « Composition officielle des conseils d'établissement » soit modifié pour y inclure la composition du conseil d'établissement de cette nouvelle école.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

10

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2021

75-CA-2020-2021

**REFONTE DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**CONSIDÉRANT** l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ., c. I-13.3; ci-après LIP) qui prévoit que le conseil d'administration du centre de services scolaire doit, par règlement, fixer ses règles de fonctionnement et qu'il peut aussi, suivant l'article 169 LIP, prévoir par règlement que tout membre du conseil d'administration peut participer à une séance du conseil à l'aide de moyens permettant aux personnes qui participent ou qui assistent à cette séance de communiquer immédiatement entre elles;

**CONSIDÉRANT** que l'article 193.1 LIP prévoit que le conseil d'administration doit instituer un comité de gouvernance et d'éthique, un comité de vérification et un comité des ressources humaines et que l'article 11 lui permet d'instituer un comité de révision;

**CONSIDÉRANT** en outre, l'article 172 LIP, permet d'autoriser par règlement une personne, en plus du président et du secrétaire général à authentifier des documents et des copies qui émanent du centre de services scolaire ou qui font partie de ses archives;

**CONSIDÉRANT** l'opportunité de refondre en un seul document les règles dont il s'agit;

**CONSIDÉRANT** que les articles 392 et ss de la LIP prévoient qu'un centre de services scolaire doit donner un avis public d'au moins 30 jours de son intention d'adopter un règlement lorsque cette procédure est prescrite par la loi indiquant l'objet du projet de règlement, la date prévue pour son adoption et l'endroit où il peut être consulté et qu'une copie du projet de règlement doit aussi être transmis à chaque conseil d'établissement et au comité de parents;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Nicola Brosseau

**1° QUE** le centre de services scolaire donne, conformément à la loi, avis de son intention d'adopter, à sa séance du 24 août 2021, le Règlement établissant les Règles de fonctionnement du conseil d'administration.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

11

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2021

**AFFAIRES DÉCOULANT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

Madame Sylvie Côté, directrice du Service des ressources humaines et membre du conseil d'administration, se retire de la discussion et du vote concernant le point « Plans d'effectifs du personnel administrateur » pour éviter toute apparence de situation de conflit d'intérêts. Elle quitte alors la rencontre virtuelle.

**76-CA-2020-2021**

**PLANS D'EFFECTIFS DU PERSONNEL ADMINISTRATEUR**

**CONSIDÉRANT** la mise à jour du plan d'effectifs du personnel administrateur en vue de l'année scolaire 2021-2022;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité des ressources humaines du 25 mai 2021;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Pier-Olivier Lacoursière

**1° QUE** le plan d'effectifs 2021-2022 pour le personnel administrateur soit adopté;

**2° QUE** les membres de la direction générale soient mandatés pour y apporter les ajustements requis au besoin en cours d'année.

**Adoptée à l'unanimité**

Madame Sylvie Côté réintègre la rencontre du conseil d'administration puisque la discussion et le vote concernant le point « Plans d'effectifs du personnel administrateur » sont terminés.

**77-CA-2020-2021**

**PLANS D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE DIRECTION**

**CONSIDÉRANT** la mise à jour du plan d'effectifs du personnel de direction en vue de l'année scolaire 2021-2022;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité des ressources humaines du 25 mai 2021;

**IL EST PROPOSÉ** par Geneviève Lamoureux

**1° QUE** le plan d'effectifs 2021-2022 pour les directions d'établissement soit adopté;

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

12

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2021

**2° QUE** les membres de la direction générale soient mandatés pour y apporter les ajustements requis en fonction des besoins de la clientèle.

**Adoptée à l'unanimité**

**AFFAIRES DÉCOULANT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET RESSOURCES MATÉRIELLES**

78-CA-2020-2021

**CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CHARLOTTE-TASSÉ  
– RÉFECTION DE L'ENVELOPPE DE L'ÉTAGE, INCLUANT LA  
FENESTRATION**

**CONSIDÉRANT** que deux (2) entrepreneurs se sont procuré les documents d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** que deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'architectes « Ruccolo + Faubert Architectes inc. »;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des ressources matérielles;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Bruno Marcoux

**1° QUE** le contrat pour l'appel d'offres 057-378-45721 – Centre de formation professionnelle Charlotte-Tassé – réfection de l'enveloppe de l'étage, incluant la fenestration, soit accordé à l'entrepreneur « 9282-0786 Québec inc./Groupe DCR » pour un montant total de 3 875 000,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 12 mai 2021 déposé par le Service des ressources matérielles;

**2° QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom du centre de services scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins;

**3° QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer des modifications qui occasionnent des dépenses supplémentaires jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial de ce contrat.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

13

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2021

79-CA-2020-2021

**LISTE DES PROJETS DE CONSTRUCTION MAJEURS À RÉALISER POUR  
2022-2023**

**CONSIDÉRANT** la liste des demandes d'aide financière présentée dans le cadre de la mesure 50620, « Maintien d'actifs immobiliers », combinant notamment les deux enveloppes budgétaires 50621 « Maintien des bâtiments » et 50622 « Résorption du déficit d'entretien », pour 2021-2022, déposée par le Service des ressources matérielles;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des ressources matérielles;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Roch Desjardins

**1° QUE** le conseil d'administration adopte la liste des demandes d'aide financière présentée dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien d'actifs immobiliers », combinant notamment deux enveloppes budgétaires, pour 2021-2022;

**2° QUE** le Service des ressources matérielles soit autorisé à soumettre au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur la liste de demandes d'aide financière présentée dans le cadre de la mesure 50620, pour 2021-2022.

**Adoptée à l'unanimité**

80-CA-2020-2021

**REDDITION DE COMPTES EN GESTION CONTRACTUELLE 2020-2021 ET  
DÉCLARATION DU DIRIGEANT**

**CONSIDÉRANT** la *Loi sur les contrats des organismes publics* (ci-après « **LCOP** ») à laquelle les centres de services scolaires sont assujettis;

**CONSIDÉRANT** que, conformément à cette loi, le Conseil du trésor a édicté la *Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics* (ci-après « **Directive** »), qui s'applique notamment aux centres de services scolaires;

**CONSIDÉRANT** que cette directive prévoit tous les cas de reddition de comptes et uniformise le contenu et la forme des informations à transmettre au Secrétariat du Conseil du trésor;

**CONSIDÉRANT** que les exigences prévues à cette directive découlent de la LCOP qui vise à promouvoir la reddition de comptes fondée sur l'imputabilité des dirigeants d'organismes publics et sur la bonne utilisation des fonds publics;

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2021

**CONSIDÉRANT** que, selon les exigences définies dans la Directive, le Centre de services scolaire Marie-Victorin (ci-après « **CSS Marie-Victorin** ») doit rendre compte de ses activités contractuelles réalisées au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021;

**CONSIDÉRANT** que la reddition de comptes annuelle doit être transmise au Secrétariat du Conseil du trésor au plus tard le 30 juin 2021;

**CONSIDÉRANT** que, dans le cas d'un centre de services scolaire, le dirigeant de l'organisme public est le conseil d'administration, à moins que celui-ci ait délégué par règlement à la directrice générale, tout ou partie de ses fonctions découlant de la LCOP;

**CONSIDÉRANT** qu'au CSS Marie-Victorin, les fonctions de production et de transmission de la déclaration du dirigeant de l'organisme n'ont pas été déléguées;

**CONSIDÉRANT** qu'à titre de dirigeant de l'organisme, le conseil d'administration doit transmettre au Secrétariat du Conseil du trésor la déclaration du dirigeant;

**CONSIDÉRANT** les explications fournies;

**CONSIDÉRANT** que les activités contractuelles réalisées au CSS Marie-Victorin ont été accomplies par les gestionnaires visés en ayant le souci de respecter la LCOP, au meilleur de leur jugement et de leur capacité, et ce, dans les limites des ressources disponibles;

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Dominique Migner

**1° d'ADOPTER** la déclaration du dirigeant de l'organisme attestant de la fiabilité des données et des contrôles en gestion contractuelle telle qu'annexée à la présente résolution, en respectant le modèle proposé à l'annexe 3 de la Directive et en ajoutant le paragraphe suivant :

« La présente déclaration s'inscrit dans un contexte où les activités contractuelles du Centre de services scolaire Marie-Victorin ont été accomplies par les gestionnaires ayant le pouvoir de ce faire, en ayant le souci de respecter la *Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1)* les règlements, politiques et directives pris en vertu de cette loi au meilleur de leur jugement et capacités et dans les limites des ressources disponibles. »

**2° d'AUTORISER** le président du Centre de services scolaire Marie-Victorin à signer la déclaration du dirigeant de l'organisme public et tout autre document nécessaire afin de respecter les exigences de reddition de comptes prévues à la Directive;

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

15

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2021

**3° d'AUTORISER** la responsable de l'application des règles contractuelles du Centre de services scolaire Marie-Victorin à **TRANSMETTRE**, au plus tard le 30 juin 2021, tous les documents nécessaires au Secrétariat du Conseil du trésor afin de respecter les exigences de reddition de comptes prévues à la Directive.

**Adoptée à l'unanimité**

81-CA-2020-2021

**DEUXIÈME PLAN ANNUEL DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE (2021-2022)**

**CONSIDÉRANT** la [Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle](#) (ci-après la « Directive »);

**CONSIDÉRANT** le [Cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle](#) et le premier plan annuel de gestion de ces risques adoptés par le Conseil des commissaires le 26 novembre 2019;

**CONSIDÉRANT** que le Centre de services scolaire Marie-Victorin (ci-après le « **CSS Marie-Victorin** ») doit se doter d'un deuxième plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle (ci-après : « **Plan annuel** »), entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et arrivant à terme le 30 juin 2022;

**CONSIDÉRANT** l'évaluation des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle effectuée en cohérence avec la démarche proposée par l'Unité permanente anticorruption (UPAC);

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au conseil d'administration d'adopter le Plan annuel, ce pouvoir ayant été exclu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale prévue à l'article 15 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* du CSS Marie-Victorin;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du RARC et du Service des ressources matérielles;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Stéphane Simard

**1° d'ADOPTER** le *Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle – 2021-2022*, tel que proposé;

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

**2° d'AUTORISER** la personne responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) à agir pour et au nom du Centre de services scolaire Marie-Victorin dans la mise en œuvre de la présente décision, à signer et à transmettre au Secrétariat du Conseil du Trésor tout document requis à cette fin.

**Adoptée à l'unanimité**

**POINTS D'INFORMATION**

Aucun point n'y est abordé.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 22 h 29.

\_\_\_\_\_  
Présidence

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale

